



AGAM : APPUI TECHNIQUE AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

L'Agam assure un appui technique au Conseil de développement de Marseille Provence Métropole, installé à la fin de l'année dernière, et participe à l'animation de ses cinq commissions. Celle du "Développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche" s'est ainsi réunie en trois occasions au cours de ce premier trimestre et a retenu le thème "recherche-innovation-entreprises" comme axe principal pour ses réflexions de l'année 2010.

La stratégie économique de la Communauté urbaine et ses facteurs d'attractivité, comparés à ceux de quelques autres métropoles européennes, y ont été évoqués. Tout comme les éléments de cadrage concernant l'innovation, les pôles de compétitivité régionaux et les emplois de cadres dans l'aire urbaine.



LA BIODIVERSITÉ AU MENU DES "ID DE VILLES"

Le prochain débat du cycle "ID de Villes" organisé par l'Agam aura lieu mercredi 28 avril à la Maison de l'Architecture et de la Ville, à partir de 18 heures, sur le thème "biodiversité et paysage urbain" avec Philippe Clergeau, professeur au Museum national d'histoire naturelle de Paris et spécialiste de la biodiversité urbaine. Inscrivez-vous en ligne sur www.agam.org.

→ Maison de l'architecture et de la ville
12 bd Théodore Thurner - 13006 Marseille



FAIT MÉTROPOLITAIN : L'AGAM AUX "ATELIERS DU TOP 20"

Les deux consultants, chargés par le "Top 20" et la Chambre de commerce et d'industrie de préparer une plateforme stratégique pour la métropole marseillaise, ont organisé une série d'ateliers de travail avec des experts territoriaux auxquels l'Agam a participé. Les deux premières journées ont été consacrées à l'environnement et aux contraintes climatiques, ainsi qu'aux centralités métropolitaines et urbaines. Le fonctionnement et le développement du territoire ont été abordés ensuite, tandis que dernière séance de travail concernait la vision prospective de la métropole à l'horizon 2020.



ENTRETIENS AVEC LES MAIRES DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE, ET DE GRÉASQUE

La direction de l'Urbanisme du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et l'Agam ont rencontré les maires de cette communauté, et celui de Gréasque, afin de préparer la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale. L'occasion d'échanger autour des projets de chacune d'entre elles.

De fait, les enjeux majeurs de ce Schéma se retrouvent dans une majorité d'entre elles : articulation urbanisme/transports collectifs, protection des espaces agricoles, évolution encadrée des zones NB, prévention des risques, maintien du commerce de proximité... Ces échanges ont aussi permis à l'agence de mieux connaître le territoire et d'apporter, avec la Communauté d'agglomération, quelques réponses aux interrogations des élus sur la relation entre Schéma de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme.



CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES : 9,5% DES EMPLOIS MARSEILLAIS

L'Insee a remplacé le concept "d'emplois métropolitains" par celui de "cadres des cinq fonctions métropolitaines" - gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, culture-loisirs. L'aire urbaine Marseille-Aix a vu progresser leur proportion, dans l'emploi général, de 5,7% en 1982 à 9,5% en 2006. Une progression qui n'atteint pas toutefois celle de Paris, de Toulouse ou de Grenoble.

Ce "marqueur de métropolisation" ne plaçait ainsi Marseille-Aix qu'au onzième rang des 14 grandes aires urbaines en 2006. Néanmoins, avec 59 137 cadres des fonctions métropolitaines, l'aire urbaine Marseille-Aix atteint, en nombre, le quatrième rang.

Appliqué, par l'Agam, à d'autres niveaux géographiques, ce nouveau concept a permis d'évaluer à 9,4% dans Marseille Provence Métropole et à 12,2% dans le pays d'Aix, la part des cadres métropolitains dans l'emploi (Source : Analyse fonctionnelle des emplois Insee, Agam).



UN OUTIL INNOVANT POUR EXPLOITER L'ENQUÊTE "MÉNAGE-DÉPLACEMENTS"

La métropole marseillaise s'est engagée, sous l'égide du Conseil régional, dans la réalisation d'une enquête "Ménage-déplacements", après celles de 1976, 1988 et 1997. Réalisée suivant la même méthode mise au point par le Centre d'Études et de Recherche sur les Transports Urbains (CERTU), elle détaille, à partir d'un sondage auprès de 22 000 personnes, les

déplacements des habitants, ainsi qu'un grand nombre de facteurs socio-démographiques.

Mais, si la valorisation des résultats se révélait limitée du fait de moyens d'exploitation lourds, lents et compliqués, la donne a changé. Car l'Agam a mis au point un "outil" spécifique qui s'appuie sur une interface web et une base de don-

nées complexe. Un "outil" statistiquement juste, capable d'exploiter toute la richesse de l'enquête et relativement simple d'utilisation.

Dans l'esprit partenarial de toute agence d'urbanisme, elle l'a mis à la disposition des collectivités qui ont contribué à cette étude. Elle envisage, en outre, une démarche équivalente envers les autres agences.



LES TRANSFERTS "EN NATURE" ATTÉNUENT LES INÉGALITÉS DE REVENUS

Plusieurs types de transferts en provenance des administrations publiques concourent au revenu des ménages. Des transferts "en espèces", sous forme de prestations sociales, mais aussi "en nature", sous forme de services gratuits ou quasi-gratuits. Et notamment pour l'éducation (33%) et la santé (43%).

En 2003, les ménages français avaient ainsi reçu 230 milliards d'euros de transferts "en nature" - soit 5 750 euros en "équivalents adultes" (unité de consommation). Conformément à leur vocation, ces derniers contribuent à réduire les inégalités entre les ménages. Les plus modestes d'entre eux et les familles bénéficient particulièrement des transferts liés à l'éducation ; les plus âgés, de ceux qui concernent la santé (Source : Insee première n°1264 - novembre 2009).



CONCOURS D'ARCHITECTES-URBANISTES POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE-VILLE

L'Agam participe à la commission technique qui doit aider le jury à présélectionner quatre équipes d'urbanistes-architectes qui concourent pour l'élaboration d'un plan-guide de 400 hectares sur le centre-ville de Marseille, ainsi qu'une première tranche de travaux de 45 hectares centrée sur la semi-piétonnisation du Vieux-Port. Un concours international de maîtrise d'œuvre a en effet été lancé au mois de novembre dernier dans la perspective de Marseille 2013.

D'ici à la fin de l'année 2012, trente millions d'euros seront ainsi investis pour ce site, emblématique de la cité phocéenne. Le choix des candidats devrait se faire dans le courant du mois d'avril, sur références. Les équipes retenues disposeront alors de trois mois pour rendre leur projet avant que le lauréat ne soit finalement désigné.



MARSEILLE : PREMIÈRE ESTIMATION DE L'AUTO-ENTREPRENARIAT

L'Insee a enregistré une recrudescence des immatriculations d'établissements entre janvier 2009 et janvier 2010. A Marseille, le répertoire "Sirene" en a comptabilisé plus de 5 000 en un an, essentiellement sous l'impulsion de l'auto-entrepreneuriat.

Une hausse du nombre d'établissements (+ de 5 000) a en effet été observée, cette année, dans la catégorie "Entrepreneur individuel autres". C'est à dire le code juridique dans lequel l'Insee immatricule les établissements issus de l'auto-entrepreneuriat. Ce régime a ainsi permis à des personnes de créer leur emploi ou d'apporter un complément de revenu (Source : répertoire Sirene-Insee, Agam).



LES HOMMES PLUS AFFECTÉS PAR LA CRISE QUE LES FEMMES EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Le taux de chômage des personnes sorties de la formation initiale depuis moins de six ans est supérieur à la moyenne. Mais l'écart entre les hommes et les femmes qui débudent leur vie professionnelle se réduit.

Au fil des décennies, la forte hausse du niveau de formation des filles favorise leur insertion professionnelle et se combine, aujourd'hui, aux effets de la crise. Du coup, celle-ci affecte plus fortement les hommes qui entament leur vie active : entre les deuxièmes trimestres de 2008 et de 2009, leur taux de chômage a ainsi augmenté de 6,4% - contre 4,4% pour celui des femmes. Ce décalage est dû, notamment, à la baisse de l'emploi intérimaire et à une embauche réduite dans le secteur de la construction.

(Source : Insee première n°1284 - février 2010).



MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE : DES "CORRESPONDANTS" POUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La direction de la l'Habitat et de la Cohésion sociale de la Communauté urbaine a mis en place un réseau de "Correspondants habitat". Leur mission ? Faire vivre le Programme local de l'habitat, en lien avec l'Agam.

La première réunion, à la fin du mois de janvier dernier, a rassemblé la quasi totalité des représentants des communes de Marseille Provence Métropole. Celle-ci et la ville de Marseille y étaient également représentées. A l'ordre du jour, notamment, une présentation de l'enquête sur la réalisation des permis de construire, menée par l'agence en collaboration avec ces communes. A cette occasion, les résultats concernant la production des logements en 2006, 2007 et 2008 ont été validés.



COMMUNAUTÉ URBAINE : UN TABLEAU DE BORD DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté urbaine et l'Agam viennent de publier le premier bilan de la stratégie de développement économique de Marseille Provence Métropole. Une stratégie qui propose un programme d'actions, depuis 2008 jusqu'à 2014 afin de s'imposer comme une capitale de l'euro-méditerranée à l'horizon 2020. Au terme de deux années de mise en œuvre, ce tableau de bord offre une première vision chiffrée, en terme d'emplois, et fournit des éléments de repère par rapport aux autres grandes aires urbaines françaises. Une vision encore enrichie par les décisions et les réalisations de la période 2007-2009.